

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° I-163

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 27

À la fin, substituer au montant :

« 20 212 000 000 € »

le montant :

« 19 000 000 000 € ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le gouvernement veut prélever 20,2 milliards d'euros sur les contribuables Français, en vue de participer au budget de l'Union Européenne.

En 2015, la France a versé à l'UE 19 milliards d'euros et n'a bénéficié que d'un « retour » de 14,5 milliards d'euros. La France a donc financé l'UE avec une « perte » de 4,5 milliards d'euros. Peut-on considérer dans un contexte économique difficile pour chacun des Français qu'investir 20 milliards, pour 2018, de notre budget pour l'UE est légitime ?

On peut d'autant plus s'interroger sur le montant de cette somme qu'elle intègre, par exemple, 68 millions d'euros promis à la Turquie pour les émigrés syriens. Une aide promise dans le cadre du protocole de Berlin. Cette somme est versée alors qu'aucun contrôle ne peut être exercé sur l'utilisation qui en est faite, le régime du Président Erdogan faisant preuve, chaque jour, d'un autoritarisme croissant.